



LE PRIX
DU JURY
Solidaris

règlement



Avec sa remise de prix annuelle, le Prix du Jury Solidaris a pour but de soutenir financièrement, en Province de Liège, des projets d'associations, de collectifs reconnus légalement ou de collectifs informels sous le parrainage d'organisations reconnues et garantes de ceux-ci. Pour la 20e édition, Solidaris poursuit son engagement principalement auprès d'acteurs de terrain développant des petits projets porteurs de valeurs citoyennes et solidaires.

Thème 2026 :

Proximité et solidarité : pour une société qui prend soin !

Chez Solidaris, nous avons à cœur de défendre des valeurs où l'humain, la dignité et la solidarité sont présents. Nous soutenons les actions de terrain, les initiatives nouvelles où la créativité coexiste avec le lien social, la santé, l'environnement, la culture... où des compétences inattendues donnent naissance à des projets innovants.

Nous attachons également une importance particulière aux projets de proximité. Pour cette raison, le Prix du Jury Solidaris s'intéresse spécifiquement aux actions concrètes proches des citoyens de la Province de Liège. Conscients d'attirer plus de dossiers urbains que ruraux, nous tenons à réaffirmer notre motivation à soutenir le tissu social dans sa globalité.

Dans un monde de plus en plus touché par la méfiance et le repli sur soi, nous souhaitons être acteur de changement en mettant en avant des activités porteuses d'une société progressiste, fière de sa diversité et tournée vers l'avenir.

Prix du Jury Solidaris

Le Prix est organisé par la Fondation privée Réseau Solidaris conformément aux dispositions du présent règlement.

La Fondation peut à tout moment décider de modifier le règlement, les modalités d'organisation et de remise des Prix ainsi que mettre fin à la procédure d'attribution, notamment en cas de force majeure ou si les conditions sanitaires venaient à créer un obstacle à la poursuite de la procédure. Les personnes directement concernées en seraient informées dans les plus brefs délais.

Pour cette édition, un maximum de quatre prix sera décerné sur base des candidatures répondant au mieux aux différents critères. Le montant des prix attribués est fixe et destiné à la réalisation du projet stipulé dans le dossier de candidature soumis au plus tard le 31 janvier 2026.

Les quatre prix décernés sont :

Le prix du Jury : 7.500 €

Le prix du public : 2.500 €

Le prix du personnel réseau Solidaris : 2.500 €

Le prix Hubert Lapaille : 2.500 €

Nous recherchons pour cette 20^e édition :

- Des projets **nouveaux** et **originaux**.
- Pour appuyer des acteurs de terrain dont l'activité est en lien avec la citoyenneté et la solidarité à travers le lien social, la culture, le handicap, l'alimentation, l'environnement, la santé, la mobilité, les loisirs, l'insertion, le logement, l'emploi et la jeunesse.
- Pour tous les publics.

Vous êtes une **association** (ASBL ou de fait), une **fondation**, un **collectif** sous formes diverses (coopérative, plateforme, cercle de jeunes, comité de quartier...) reconnu légalement ou un collectif informel sous le parrainage d'une organisation reconnue légalement et garante de la réalisation de votre projet.

Votre **siège social**, votre **activité** et votre **projet** se situent en **Province de Liège**.

Vous n'avez pas été primé lors de l'édition précédente.

Critères de recevabilité

Votre dossier de candidature doit :

- Etre complet (formulaire type annexes juridiques et explicatives du projet) et nous parvenir pour **le 31 janvier 2026 à minuit**.
- Respecter les rubriques et le nombre de caractères autorisés.
- Vous identifier en tant qu'acteur dans un des secteurs suivants : la santé, le lien social, la culture, le handicap, l'alimentation, l'environnement, la mobilité, les loisirs, l'insertion, le logement, l'emploi ou la jeunesse.
- Montrer la pertinence du projet avec le thème de l'édition 2026 « Proximité et solidarité : pour une société qui prend soin ! » et son utilité pour le public cible.
- Etre rédigé en français.
- Etre un projet nouveau et original par rapport à vos activités et environnement habituels, à votre secteur d'activité et non encore réalisé lors du dépôt de la candidature.
- Définir précisément sur quels postes budgétaires le prix du jury interviendra.
- Spécifier votre public cible et son implication dans la réalisation du projet.
- Garantir par un planning réaliste, la réalisation du projet pour le **30 novembre 2026**.

Comité de lecture et Jury

Un comité de lecture réunissant des experts actifs dans différents secteurs d'activités, sélectionnera dix candidatures parmi celles qui répondent aux critères de recevabilité.

Ces 10 candidatures seront soumises au Jury Solidaris.

Parmi celles-ci, le Jury Solidaris primera le lauréat qui recevra le Prix du Jury (valeur 7.500 €). Il primera également le lauréat du prix Hubert Lapaille* (valeur 2.500 €).

Le Jury retiendra également 4 autres projets, 2 de ceux-ci seront proposés au vote du public et les 2 autres au vote du personnel du Réseau Solidaris.

Les votes du public et du personnel seront réalisés de manière électronique et anonyme.

Les votes du public et du personnel primeront chacun un lauréat (valeur 2.500 €/projet).

Les lauréats feront l'objet d'une communication commune pour l'édition.

Les décisions du Jury Solidaris seront irrévocables.

Les décisions du Jury seront communiquées début juin à tous les candidats par voie électronique.

La remise des prix se déroulera en juin 2026 en présence des lauréats.

Calendrier

Septembre 2025

Appel à projets - Ouverture des candidatures via le formulaire en ligne

31 janvier 2026

Clôture des candidatures

Février 2026 – mars 2026

Sélection des projets éligibles par un comité de lecture

Avril 2026

Sélection des lauréats par le Jury Solidaris

Mai 2026

Vote pour le Prix du Public et le Prix du Personnel du Réseau Solidaris

Juin 2026

Remise des 4 prix

23 août 2026

Participation des lauréats au Solidaris Day

*Décerné en priorité à un projet en lien avec le monde de la pierre et des carrières et/ou situé en région Ourthe-Ambève

En pratique

L'appel à projets, le règlement et le formulaire d'inscription sont disponibles en français sur le site www.jurysolidaris.be.

Le dossier de candidature est à soumettre en ligne pour le 31 janvier 2026 à minuit.

Une confirmation de la soumission est générée automatiquement par le formulaire en ligne. Une copie du formulaire de candidature est transmise à l'adresse mail du responsable du projet.

Contact pour toute question spécifique au formulaire :
reseau.liege@solidaris.be – 04/341.75.93

Engagement des lauréats et de la Fondation privée Réseau Solidaris

Les lauréats s'engagent à :

- Participer à la remise des prix en juin 2026.
- Réaliser le projet pour lequel le prix a été attribué pour le 30 novembre 2026.
- Produire les pièces justificatives de l'utilisation du montant du prix reçu à la demande de la Fondation privée Réseau Solidaris.
- Donner leur accord, dans le cadre de la communication sur le prix du Jury Solidaris, pour l'utilisation de leur image, celle du descriptif de leur projet ainsi que de leurs supports.
- Participer à la tenue d'un stand lors du Solidaris Day le dimanche 23 août 2026 afin de présenter leur projet au public.
- Participer à d'éventuelles actions de promotion et de communication de leur projet, organisées par la Fondation privée Réseau Solidaris, comme par exemple une rencontre avec le Jury.

La Fondation privée Réseau Solidaris s'engage à :

- Traiter les données du dossier de candidature de manière confidentielle et ne rien communiquer concernant l'attribution des prix avant mai 2026.
- Transmettre aux 4 lauréats les montants attribués aux prix respectifs par virement bancaire au compte de ceux-ci, dans la quinzaine suivant la remise des prix.
- Publier et diffuser des informations sur les projets primés et leur réalisation. A cette fin, par leur participation au Prix du Jury Solidaris, les candidats acceptent, dans le cadre de la communication sur le prix du Jury Solidaris, l'utilisation de leur image, celle du descriptif de leur projet ainsi que de leurs supports.

Réseau Solidaris • Fondation privée
Siège social : 379, rue de la Boverie – 4100 Seraing
TVA : BE0872.930.120 - RPM Liège
Compte financier : BE46 132-5046711-36
www.jurysolidaris.be